



Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

Le projet de budget nous propose une stratégie fondée sur l'innovation et l'attractivité du territoire, notamment pour les investisseurs, acteurs du monopoly planétaire.

Mais l'innovation est trop souvent le soutien de la consommation par l'obsolescence conduisant au gaspillage. Cette logique n'est pas complètement cohérente avec durabilité.

Ce qui nous heurte, c'est la logique de Marketing territorial : elle a justifié de nombreux investissements à fort impact ainsi que de nombreuses dérogations à la loi commune. Il ne serait pas inintéressant de faire le bilan des implantations étrangères dans notre région après 2 ou 3 décennies.

Nous ne souhaitons pas que le territoire régional devienne une partie du monopoly planétaire.

Nous proposons une autre stratégie fondée sur une logique différente, même si elle utilise une partie des outils en place : développer un vaste secteur non concurrencé par la mondialisation, compter sur des acteurs économiques impliqués sur le territoire régional. Et cela selon 4 axes.

1. Créer une synergie entre production et consommation locales :

- label Alsace : il peut servir cette démarche à travers un label de qualité qui permette aux consommateurs alsaciens d'identifier les productions régionales, tout en promouvant les circuits courts (économies de transport et donc d'émissions).
- prioriser les productions manquantes
- imaginer des stratégies de marché avec les territoires voisins, y compris les voisins badois et bâlois
- économie sociale et solidaire participe également de cette volonté de conforter le marché local.

2. Fortifier et développer le tissu des TPE et des PME :

- favoriser les transmissions d'entreprise
- soutenir les naissances d'entreprise par le fonds de garantie
- former les entrepreneurs
- avoir une veille de l'état du marché régional

3. Préparer les entreprises aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle :

- économiser l'énergie au niveau des bâtiments et des process
- économiser les matières premières
- développer la qualité et la durabilité des produits. C'est d'une part la robustesse, des produits qui ont la capacité de durer dans le temps et qui soient donc réparables. (convivialité au sens d'Illich)

4. Exporter sur trois critères : les spécificités alsaciennes, la qualité, la durabilité (concept multiforme).

Pour ce qui est des outils. Je suis dubitatif quant aux subventions accordées aux entreprises. Par contre nous disons oui au renforcement du fonds de garantie, des prêts sans intérêts, des subventions bien spécifiques sur la R&D.

Concernant Alsace International, nous sommes favorables au rapatriement des services mais surtout nous souhaiterions lui fixer deux objectifs : favoriser le rapatriement des entreprises et s'ouvrir aux investisseurs allemands (entreprises de capitalisme familial) dont on peut s'attendre à ce qu'ils soient moins susceptibles de se délocaliser.

Il est nécessaire de mettre en cohérence la politique économique avec les autres objectifs et se préparer à l'avenir.

### **Nous avons une vision plus positive de la politique qui est proposée en matière agricole et forestière.**

Une politique agricole qui comporte de nombreux points positifs :

- développement du bio
- développement des circuits courts
- production de qualité
- réhabilitation du cheval de trait

Des déclarations d'intention avec lesquelles nous pouvons nous accorder, mais nous demandons davantage d'ambition dans la mise en œuvre :

- protéger le foncier : il est nécessaire de préciser le processus, ce qui pourrait commencer par la conditionnalité à l'économie d'espace des aides au projet d'infrastructures, de tourisme et industriel
- soutien à l'élevage : même chose, seule une démarche originale et audacieuse permettra de faire ce que le marché n'est pas capable de faire aujourd'hui. C'est pourquoi nous proposons un premier amendement qui est d'étudier la faisabilité d'une laiterie à finalité d'aménagement du territoire. Lieu de rencontre entre des agriculteurs et la société et qui permettra le développement des prairies outils de protection de l'eau et des paysages.

Notre deuxième amendement concerne la création et la structuration d'une filière régionale d'œufs de plein air, sujet sur lequel ma collègue Andrée Buchmann est déjà intervenue lors de la précédente séance plénière.

- autonomie énergétique possible ; inciter à l'association élevage céréaliculture pour le cycle du phosphore et de l'azote

Formation au basculement culturel : l'agriculteur est le premier acteur de la gestion du territoire, du ménagement si possible

### **Enfin, concernant la politique forestière.**

Contrairement à ce qui est régulièrement dit, l'espace forestier n'augmente pas, il diminue. En moyenne nous perdons 60 hectares chaque année. Pour protéger nos espaces forestiers, il nous faut être vigilant sur la contradiction possible entre des politiques : énergie contre biodiversité. Aujourd'hui nous voyons arriver de très gros projets de chauffage au bois, il faudra faire attention à ne pas dépasser le potentiel de nos forêts.

Nous proposons de procéder à l'évaluation du potentiel par type de forêt et de sol.